

L'ULIS du collège de La Chatoire

ULIS = Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire

L'ULIS est un dispositif. Elle accueille des élèves en situation de handicap, en grande difficulté scolaire, qui ont besoin d'aménagements pour poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire dans les meilleures conditions. Les élèves de l'ULIS sont inscrits dans une classe ordinaire et sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire.

L'ULIS du collège de La Chatoire est une ULIS **TFC**, c'est-à-dire qu'elle concerne des jeunes atteints de **Troubles des Fonctions Cognitives** (les fonctions du cerveau qui servent à commander les actions et les réflexions).

Cette année, 12 jeunes de 12 à 16 ans bénéficient du dispositif. Ils sont inscrits dans une classe de référence qui correspond approximativement à leur classe d'âge (N+1), conformément à leur **PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)**. Ce projet est élaboré par la **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**.

L'ULIS « offre aux élèves la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des **compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits.**»
(Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015)

Ces élèves ne peuvent pas suivre tous les cours en classe ordinaire. Ils bénéficient alors de temps de regroupement au sein du dispositif autant que de besoin. Ils y travaillent en petits groupes, à leur niveau et à leur rythme, en fixant les mêmes attentes que pour tous les autres collégiens : ponctualité, respect, travail...

Les prises en charge pédagogiques spécifiques à chacun est assurée par la coordonnatrice de l'UIS, enseignante spécialisée.

Les objectifs de l'ULIS

Restaurer ou construire une image de soi positive

Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune

Concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté : en ULIS Professionnel (ULIS au lycée), en établissement spécialisé (IMPro avec section professionnelle), en apprentissage ou en lycée professionnel sans le soutien de l'ULIS mais avec, le plus souvent, une AESH.

Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie de la communication scolaire et l'amélioration des capacités de communication.

Les personnels de l'ULIS

- Une enseignante spécialisée (professeure des écoles, formée à la scolarisation des élèves en situation de handicap, titulaire du CAPA-SH) assure l'enseignement, est garante du projet personnalisé de scolarisation de chaque élève et coordonne les emplois du temps et les interventions des différents partenaires.

- L'AESH-Co (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap en Collectif) est attachée à l'Unité Localisée pour l'Inclusion. Elle accompagne les élèves de l'ULIS dans leurs classes de référence et participe à la vie du dispositif.

- Tous les adultes du collège sont appelés à travailler un moment ou à un autre avec les élèves de l'ULIS : enseignants, documentaliste, personnel administratif, CPE, surveillants, COPsy, infirmière, personnel de restauration, agents d'entretien....

- Des professionnels de la santé et de l'éducation peuvent également intervenir sur le temps scolaire : éducateurs spécialisés, psychomotriciens, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologue, pédopsychiatre.... Ils font partie de services d'aide et de soins comme le SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) ou travaillent en libéral.

Un plus pour le collège

L'ULIS est un dispositif enrichissant :

Pour le jeune en ULIS : le collège favorise son épanouissement intellectuel et social.

Pour les élèves du collège : le dispositif favorise l'expérience de l'ouverture à l'autre, du respect des différences, de la coopération, de la solidarité.